Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-243500659-20260709-D2026_07_13-DE

Pays de Châteaugiron Communauté

Extrait du registre des délibérations **2026 – 07 – 13**
Décision du 9 juillet 2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE

L'an deux-mille-vingt-six, le **9 juillet** à 20h, le Conseil communautaire du Pays de Châteaugiron Communauté, dûment convoqué par le Président, Dominique DENIEUL, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil communautaire du Pays de Châteaugiron Communauté.

Date de convocation	3 juillet 2026
Nombre de membres	En exercice : 35 Quorum : 18 Présents : 27 Votants : 34 (7 pouvoirs)
Présents	**Châteaugiron :** Stéphanie DOUESSIN, Anne-Marie ECHELARD, Philippe LANGLOIS, Schirel LEMONNE, Jean-Marc LEVEQUE, Ludovic LONCLE, Séverine MAYEUX, Bénédicte PINARD, Christophe REBULARD, Catherine TAUPIN. **Domloup :** Sébastien CHANCEREL, Sylviane GUILLOT, Géraldine HARNOIS-MARTIN, Michel MERCIER. **Noyal-sur-Vilaine :** Emmanuel CASADO, Nadège GASPARETTO, Céline GOVEN, Marie-Claude HELSENS, Marielle MURET-BAUDOIN. **Piré-Chancé :** Patricia CASSONNET, Dominique DENIEUL, Jean-Benoît DUFOUR, Martine JOUANNET. **Servon-sur-Vilaine :** Lara BAKHOS, Benoît DUFLOS, Rozanne JAMAIN, Melaine MORIN.
Absents excusés	Olivier BODIN (pouvoir à Schirel LEMONNE), François BRISSIER (pouvoir à Ludovic LONCLE), Laëtitia MIRALLES (pouvoir à Anne-Marie ECHELARD), Jacky LECHABLE (pouvoir à Sylviane GUILLOT), Sébastien COQUELIN (pouvoir à Marielle MURET-BAUDOIN), Victor CORREIA (pouvoir à Emmanuel CASADO), Stéphane LENFANT (pouvoir à Céline GOVEN), Dominique MARCHAND.
Absents	
Secrétaire de séance	Stéphanie DOUESSIN

Vitalia - Structure Artificielle d'Escalade : convention d'occupation et de gestion de l'équipement

Sébastien CHANCEREL précise que la salle Vitalia a ouvert ses portes en septembre 2021. Diverses associations occupent l'équipement composé d'un plateau sportif et d'une Structure Artificielle d'Escalade (SAE).

Des Conditions Générales d'Utilisation (CGU) ont été adoptées en Conseil Communautaire permettant d'établir un cadre contractuel avec chaque association utilisatrice et la commune de rattachement de l'association le cas échéant en fonction du type d'occupation (convention d'occupation saisonnière, occasionnelle ou évènementielle), que l'occupation ait lieu sur le plateau sportif ou sur la SAE.

La SAE a néanmoins la particularité d'accueillir un club résident à l'année, le club sportif d'intérêt communautaire Noyaltitude. Par ailleurs, la gestion et l'entretien de la SAE requiert de confier certaines missions au club résident (veille fonctionnelle, renouvellement des voies de la partie bloc, démontage et nettoyage des prises, gestion et suivi des équipements de protection individuelle et des cordes) et d'en externaliser d'autres (contrôle fonctionnel, renouvellement des voies, des prises, des cordes, conseils, etc.).

Par conséquent, il s'avère nécessaire d'établir une convention d'occupation et de gestion avec le club Noyaltitude (document en annexe).

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-243500659-20260709-D2026_07_13-DE

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- ✓ de valider la mise en place d'une convention d'occupation et de gestion de la Structure Artificielle d'Escalade de la salle Vitalia avec le club Noyaltitude, dans les conditions présentées ci-dessus ;
- ✓ d'autoriser le Président à exécuter cette décision et à signer tout document s'y rapportant.

Pour copie conforme,
Le Président,

Dominique DENIEUL

La Secrétaire de séance,

Stéphanie DOUESSIN